



DATE DE PUBLICATION : 08 décembre 2023

La Directrice Régionale Auvergne-Rhône-Alpes

[Délégation de signature donnée par la directrice régionale d’Auvergne-Rhône-Alpes au directeur départemental de la Loire](#)

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l’Économie et du Réseau, à **Mme Kathie WERQUIN-WATTEBLED**, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes, le 1^{er} mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à **M. Philippe KIEHL**, directeur départemental de la Loire, et, en cas d’absence ou d’empêchement à **Mme Marie-Christine BERNARD**, adjointe au directeur départemental de la Loire, à l’effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l’exercice des activités de la succursale de Saint-Étienne et du bureau d’accueil et d’information de Roanne qui lui est rattaché.

M. Philippe KIEHL, reçoit notamment délégation à l’effet de coter les entreprises et les dirigeants d’entreprises de la zone de compétence de la succursale de Saint-Étienne, à l’exception des groupes relevant du pôle de compétence de Lyon.

M. Philippe KIEHL peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d’absence ou d’empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Lyon, le 4 décembre 2023

Kathie WERQUIN-WATTEBLED